



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
20 juillet 2000
Français
Original: anglais

Troisième session ordinaire de 2000
25-29 septembre 2000, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Reconduction du premier cadre de coopération
avec El Salvador**

Note de l'Administrateur

Période de reconduction :
1er janvier 2000 au 31 décembre 2001

I. Bilan de situation et justification de la recommandation

1. Le premier cadre de coopération avec El Salvador a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997 pour une période de deux ans. Ce cadre de coopération a été élaboré sur la base de consultations avec le Gouvernement, des organismes des Nations Unies et des bailleurs de fonds, et compte tenu de la situation sociale, économique et politique et des perspectives du pays, ainsi que des politiques, plans et programmes nationaux et des besoins en matière de coopération technique.
2. L'économie d'El Salvador se caractérise par des taux de croissance de 3 % (1996-1998) et par la précarité de l'équilibre macroéconomique. Le pays doit encore relever d'immenses défis sur le plan du développement humain : 45 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1998), de nombreux habitants n'ont pas accès aux services de base et le pays a du mal à créer suffisamment d'emplois. De gros problèmes sont apparus, comme l'aggravation de la violence et de la criminalité qui sévissent dans le pays et les conséquences économiques, sociales et écologiques du cyclone Mitch qui a dévasté l'Amérique centrale en octobre 1998, lesquelles ont pesé sur la performance économique du pays.
3. Le Président élu en mars 1999 a pris ses fonctions au mois de juin de la même année. La nouvelle administration a adopté un programme gouvernemental connu sous le nom de La Nueva Alianza (La nouvelle alliance) qui comporte quatre vo-

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



lets : emploi, solidarité, sécurité et avenir. Le Gouvernement entend privilégier la lutte contre la pauvreté, mais il lui reste à définir des objectifs précis dans ce domaine

4. Le bureau de pays du PNUD et les organismes des Nations Unies représentés en El Salvador se sont entendus pour harmoniser leurs cycles de programmation à partir de 2002, les cycles de programmation en cours se terminant pour la plupart en 2001. Il n'est donc pas possible d'établir un nouveau cadre de coopération à ce stade.

II. Objectifs

A. Objectifs, réalisations et résultats escomptés

5. Les objectifs nationaux auxquels le PNUD apporte son appui au titre du cadre de coopération en vigueur s'inscrivent dans les trois domaines suivants : a) consolidation de la démocratie; b) élimination de la pauvreté; et c) régénération et protection de l'environnement. L'égalité entre les sexes est un thème intersectoriel qui a donné lieu à des initiatives spécifiques dont il est rendu compte séparément pour chacun de ces trois grands axes de travail.

Démocratie

6. Le PNUD vise, par son appui, à assurer le respect effectif de l'état de droit, conformément à l'Accord de paix de 1992, par lequel le Gouvernement et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont mis fin à 12 ans de conflit, l'exercice des responsabilités découlant du processus de paix et la réforme et la modernisation du secteur public. Les objectifs poursuivis sont : a) la réforme de l'administration de la justice; b) la consolidation des organismes de sécurité publique; c) le renforcement des institutions et des instruments de promotion et de défense des droits de l'homme; et d) l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de modernisation du secteur public.

7. Parmi les réalisations qui ont contribué à la mise en place d'un régime démocratique, il convient de citer le renforcement du Bureau du Médiateur et de l'appareil judiciaire, qui a permis d'améliorer les capacités administratives de ces institutions et les relations qu'elles entretiennent avec la société civile; le soutien apporté à la société civile afin d'accroître et d'encourager la participation des citoyens aux élections qui se sont tenues en 1997 et 1999; l'appui à la mise en service du Registre national des citoyens et l'aide fournie à l'École de formation judiciaire pour l'élaboration de programmes d'études et de plans de formation.

8. Pendant la période 2000-2001, la coopération avec les institutions susmentionnées se poursuivra, en particulier pour ce qui est de formuler et de mettre en œuvre des politiques propres à garantir l'efficacité du système de sécurité publique et à instaurer un système adapté de défense des droits de l'homme assorti des dispositifs de suivi nécessaires. En outre, pendant cette même période, on poursuivra la mise en œuvre du programme sur la violence dans une société en transition qui vise à renforcer les moyens dont le pays dispose pour prévenir les diverses manifestations de violence par le biais de politiques et de programmes publics accompagnés d'activités de formation.

Élimination de la pauvreté

9. Le PNUD s'efforce de contribuer au développement local, à la création d'emplois pour les pauvres et à l'instauration d'une justice sociale. Les objectifs poursuivis dans ce domaine concernent : a) l'élaboration de politiques et de plans de lutte contre la pauvreté; b) l'amélioration des instruments de planification, de suivi et d'évaluation des initiatives relatives à l'élimination de la pauvreté; c) la consolidation des mécanismes de développement local; et d) la formulation et l'exécution de programmes et de projets visant à accroître la couverture et la qualité des services sociaux de base.

10. C'est au niveau des processus de développement local qu'avec l'aide du PNUD, des résultats ont été obtenus en faveur de la lutte contre la pauvreté, le but étant pour l'essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et le développement durable grâce à une approche de type participatif et à promouvoir les échanges entre l'État, les organisations de la société civile et le secteur privé. Cette initiative a débouché sur l'adoption d'une stratégie nationale de développement local, la création d'un Conseil national pour le développement durable et l'adoption d'une loi prévoyant l'affectation de 6 % du budget national aux collectivités locales. Le PNUD a aussi contribué à la formulation d'une stratégie de développement rural ainsi que d'un plan national de reconstruction et de transformation (après le cyclone Mitch). Des rapports nationaux sur le développement humain et des études sur la pauvreté ont été établis et largement diffusés. Le PNUD a également prêté son concours à l'exécution de projets visant à élargir la portée de l'enseignement dispensé et à améliorer la qualité du secteur de l'éducation.

11. Parmi les résultats que l'on espère obtenir pendant la période de reconduction, on citera la réalisation d'un consensus entre l'État, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de l'adoption des propositions susmentionnées ainsi que de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dont le contenu reste à établir. Un soutien sera également fourni aux microentreprises et petites entreprises en les regroupant selon le principe de l'intégration productive afin de stimuler le développement économique au niveau local. Concernant la pauvreté et les femmes, le PNUD a coordonné les travaux menés par le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur les femmes – constitué par les coordonnateurs de tous les organismes des Nations Unies représentés en El Salvador qui s'occupent de questions relatives aux femmes – sur un projet de démarginalisation des jeunes femmes qui a été présenté aux fins de financement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international (UNFIP).

Environnement

12. Le PNUD apporte son concours à la mise au point d'un cadre juridique pour la protection de l'environnement, à l'actualisation et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'environnement et au renforcement de la gestion de l'environnement et des institutions à vocation écologique au niveau local. Il aide aussi le Gouvernement à respecter les règles découlant des engagements qu'il a pris au titre de conventions internationales.

13. Les principaux résultats obtenus dans ce domaine ont été la réalisation d'un consensus en faveur de la création d'un ministère de l'environnement et des ressources naturelles et la formulation et l'adoption d'une loi en faveur de la protection de l'environnement et des règlements de procédure correspondants. Une stratégie na-

tionale sur la biodiversité et une stratégie sur les changements climatiques ont également été mises au point et sont actuellement appliquées avec l'aide du PNUD.

14. Les résultats escomptés pendant la période de reconduction seront la mise en place d'un nouveau bureau chargé des changements climatiques au sein du Ministère de l'environnement, ainsi que de structures permettant d'élargir la participation des organisations de la société civile, du secteur privé et des établissements universitaires à la prise de décisions gouvernementales en la matière. Les partenariats avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux seront renforcés. On recense actuellement certaines initiatives, telles que l'octroi de petites subventions à des groupes locaux et à des organisations non gouvernementales ainsi qu'un projet lancé par trois pays (El Salvador, Honduras et Guatemala) pour la région de Trifinio aux fins d'un financement par le Fonds pour l'environnement mondial en collaboration avec d'autres donateurs.

Égalité entre les sexes et promotion de la femme

15. Comme suite à la Conférence de Beijing et avec l'aide du PNUD, un Institut national de promotion de la femme salvadorienne a été créé et une politique nationale en faveur de la femme a été formulée avec l'aide des organisations de la société civile et adoptée depuis 1997. Les institutions du secteur public sont de plus en plus nombreuses à adopter la problématique hommes-femmes comme thème intersectoriel et certains ministères ont mis en place des services ou des commissions chargés des questions de sexospécificité. En outre, une organisation non gouvernementale, Las Dignas, dans le cadre d'un projet financé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a favorisé la participation des femmes aux processus de planification au niveau municipal, notamment dans le cadre des conseils municipaux. L'une des importantes réalisations à l'actif du projet est la création d'une association de femmes conseillères municipales.

16. Pendant la période 2000-2001, le programme appuiera le projet de création d'une base de données aux fins d'établir une série d'indicateurs qui permettront de suivre les progrès accomplis dans le cadre de la politique nationale en faveur de la femme.

B. Mesures prévues pour la période de reconduction du prochain cadre de coopération

17. L'examen par pays doit avoir lieu au cours du deuxième semestre de 2000; il permettra de faire le point des progrès réalisés au titre du cadre de coopération et d'adapter celui-ci aux nouvelles priorités, dont certaines font déjà l'objet de programmes. L'examen mettra à contribution les institutions gouvernementales, le personnel des projets et des programmes, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales.

18. Deux exercices relatifs au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doivent aussi se tenir en 2000 avec l'aide des organismes des Nations Unies représentés en El Salvador. Avec l'examen par pays, ces deux initiatives fourniront les éléments de base nécessaires à la définition du nouveau cadre de coopération en 2001.

C. Prolongation et harmonisation des cycles de programmation

19. Les organismes des Nations Unies représentés en El Salvador se sont mis d'accord pour harmoniser leurs cycles de programmation à compter de 2002, le cycle en cours se terminant en 2001 pour la plupart d'entre eux (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé). Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM), quant à lui, a approuvé le programme de pays pour la période allant de 1998 à 2002. On constate toutefois une diminution progressive des activités, le PAM se retirant de certains départements.

20. Les débats thématiques entre institutions, la coordination et l'exécution d'initiatives communes relatives, par exemple, à l'égalité entre les sexes, aux droits de l'homme et aux secours d'urgence ont permis l'adoption d'une position commune sur la coopération à apporter dans ces domaines. La prolongation de la période sur laquelle porte le cadre de coopération avec El Salvador permettra au PNUD de faire progresser le dialogue de fond ainsi que l'exécution concertée d'autres initiatives avec les organismes des Nations Unies représentés dans le pays, et les données d'expérience et éléments d'information ainsi obtenus faciliteront considérablement l'harmonisation générale des périodes de programmation en 2002.

III. Recommandation

21. L'Administrateur recommande au Conseil d'administration d'approuver la re-conduction du premier cadre de coopération avec El Salvador pour une période de deux ans, allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour El Salvador (2000-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	116	Inclut les services administratifs et opérationnels. À réviser après le calcul du montant définitif du déficit de ces services.
MCARB 1.1.1	581	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
MCARB 1.1.3	132	
AEPP/AST	130	
Total partiel	949*	
Ressources autres que les ressources ordinaires		
Participation aux coûts du Gouvernement	35 000	Y compris des fonds provenant de la Banque mondiale et des prêts de la Banque interaméricaine de développement
Fonds pour le développement durable		
FEM	200	
Participation aux coûts de tierces parties	3 350	
	Dont :	
Violence dans une société en transition	3 000	
Rapport sur le développement humain	200	
Gouvernance, initiative de la société civile	150	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	2 856	
	Dont :	
Fonds d'affectation spéciale « Activités de maintien de la paix »	550	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	2 000	

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Fonds du Japon pour la femme et le développement	156	
UNIFEM	150	
Total partiel	41 406	
Total	42 365*	

* Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.